

A BASTIACCIA 2018

REGLEMENT GENERAL

Article 1 : Organisation

Le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers en partenariat avec La Ligue Contre le Cancer, La Marie-Do et la Ville de Bastia, organise A Bastiaccia une course chronométrée mixte de 11 km (2x 5,5km) avec un dénivelé de 91 mètres (x2) ainsi qu'une marche de 5,5 km à Bastia le dimanche 7 octobre 2018 de 10h00 à 12h00.

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires mises en place le jour de la manifestation.

Il devra également respecter la propreté du site et ses alentours.

Article 2 : Programme et circulation sur la voie publique

Les départs et arrivées s'effectueront Place Saint Nicolas à Bastia selon les horaires suivants :

- 10H00 : Départ de la course chronométrée de 11 km.
- 10H05 : Départ de la marche de 5,5 km.

Les inscriptions à la course se font sur le site de notre partenaire Krono.Corsica. Le retrait des dossards se fera le jour de l'évènement sur le lieu de départ à partir de 7h et jusqu'à 30 minutes avant le départ.

L'inscription à la marche se fait également sur le site de notre partenaire Krono.Corsica et le jour de l'évènement sur le lieu de départ à partir de 7h et jusqu'à 30 minutes avant le départ.

Toutes les infos concernant les horaires et autres informations de retraits des dossards et tee-shirts sont sur notre site internet (arcodeca.fr).

Article 3 : Modalités d'inscription

3-1 Inscription

Les inscriptions individuelles s'effectuent selon les conditions suivantes :

- Pour la course, sur internet : krono.corsica
Inscriptions en ligne possibles jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 à 22h.
- Pour la marche, sur internet : krono.corsica, inscriptions en ligne possibles jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 à 22h et le jour de l'évènement : au kiosque sur la place St Nicolas.

3-2 Tarifs d'inscription :

Course chronométrée :

- 15 € + 3€ de frais (dossard, chronométrie, dossier)
- 11 Km

Marche :

- Allure libre
- 10 € + 2€ de frais de dossier si inscription en ligne sur le site krono.corsica
- 5,5 km

Cette inscription donne droit à un dossard pour la course et un tee-shirt (marche/course) remis le jour de l'évènement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 : Justificatifs

Cette course pédestre étant ouverte aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, les conditions d'inscription pour la course sont :

- **Pour les titulaires d'une licence soit :**
 - Athlé compétition Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA,
 - Sportive délivrée par une fédération uniquement agréée
 - Une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri
 - Une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL

En cours de validité à la date de la manifestation

Et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an.

- **Pour les titulaires d'une licence, catégorie Cadet**
 - Avoir 16 ans révolue à la date de l'évènement (soit le 7 octobre 2018)
 - Une licence en cours de validité (voir ci-dessus)
 - Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an
- **Pour les autres participants :**
 - Un **bulletin d'inscription**
 - Un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ou sa photocopie (avec présentation de l'original)

- **Pour les participants étrangers :** ils sont tenus de fournir **un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.
- **Pour les enfants mineurs :**
 - Avoir 16 ans révolue à la date de l'évènement (soit le 7 octobre 2018)
 - Une autorisation parentale.
 - **Un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an

Sans présentation de ces documents, les enfants ne pourront pas participer à l'épreuve.

Le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur son enfant.

Tous les documents devront être présentés le jour de la course au moment du retrait du dossard. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Article 5 : Responsabilité

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne.

Article 6 : Sécurité

Des signaleurs assureront la sécurité et resteront en liaison avec le PC course.

Le médecin de course sera habilité à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Une équipe de serre-files fermera les parcours.

Tout abandon devra être signalé au bénévole (contrôleur sur le parcours, serre-files) le plus proche, afin que l'information soit relayée au PC Course. En cas de non passage à un point de contrôle ou de non-respect du règlement, le coureur sera disqualifié.

Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques et /ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Mise hors course :

Les concurrents seront éliminés pour :

- Jet de déchets
- Non-respect de l'itinéraire
- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Pollution et dégradation des sites
- Refus de se faire examiner par un service médical
- Dépassement du temps maximum autorisé
- Ravitaillement par une aide extérieure

Ravitaillement à l'arrivée :

- Liquide : Boissons Froides.
- Solides : Nourriture sucrée.

Article 7 : Assurance

Le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancer dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Article 8 : Résultat et classement

La course du 11 km fera l'objet d'un chronométrage et d'un classement :

- 1^{ère} féminine
- 1^{er} masculin
- Un classement scratch (3 premières féminines et 3 premiers masculins)
- Un classement par équipe

Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

Article 9 : Temps de course

Le temps de course maximum pour le 11 km course est de 2 h.

La course A BASTIACCIA est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits.

Vélos, trottinettes, rollers, poussettes sont interdits sur les parcours pendant la manifestation à l'exclusion des poussettes pour les parents sur la marche.

Article 10 : Droit à l'image

Un reportage photos sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos seront publiées sur les divers médias dont dispose l'organisateur et ses partenaires principaux.

Article 11 : Annulation

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et cela sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement. A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement des frais d'engagement.

Article 12 : CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms et adresse.

Vos coordonnées pourront être cédées aux partenaires de l'épreuve. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez prendre contact avec l'organisation.

Article 13 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course A BASTIACCIA vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer son nom, prénom et photos dans les médias, sur Internet et sur tout document et plaquette que l'organisation et ses partenaires seraient amenés à créer et à diffuser après l'épreuve.